

Septembre 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-quatrième session

Rome, 17 -24 novembre 2007

AMENDEMENTS AUX RÈGLES GÉNÉRALES DU PAM

(Extrait du rapport de la cent trente-deuxième session du Conseil)

(Juin 2007)

AMENDEMENTS AUX RÈGLES GÉNÉRALES DU PAM¹

49. Le Conseil, notant qu'un processus parallèle était suivi à l'ONU avant le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, a adopté les amendements aux Règles générales du PAM, pour qu'ils soient soumis à la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO, pour approbation, comme suit²:

Article VI (Pouvoirs et fonctions du Conseil), paragraphe 2 b)viii):

b) *Le Conseil (...) doit, en particulier:]*

...

« viii) examiner *le rapport biennal sur l'inspection et les enquêtes* le rapport annuel de l'Inspecteur général, et prendre en la matière les mesures qu'il juge appropriées. »

Article XIV (Arrangements financiers), paragraphe 6 b):

[6. *Le Directeur exécutif soumet les documents suivants au Conseil d'administration pour approbation:]*

« b) *les états financiers bienniaux annuels accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes;* »

¹ CL 2007/INF/14; CL 132/LIM/3; CL 132/PV/6; CL 132/PV/7

² Ces amendements sont également présentés dans le document C/2007/INF/14, « Rapport annuel soumis par le Conseil d'administration du PAM au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2006 », Section I, Questions soumises au Conseil de la FAO pour suite à donner ou portées à sa connaissance, page 2. Les amendements sont principalement destinés à refléter la mise en application au PAM des normes comptables internationales pour le secteur public.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org